

COMPTE RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUILLET 2015

L'an deux mille quinze, le sept juillet, le Conseil Municipal de Daux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur LAGORCE Patrice, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} juillet 2015.

PRÉSENTS : BERNARD Denis, BINET- GAUBERT Véronique, BIRELLO Danielle, BIRELLO Jean-Louis, CRUZ Jean-Louis, DAUSSION Karen, DELOUVRIER Serge, FORESTIER Christine, GERAUD Yves, LAGORCE Patrice, LAGORS Thomas, MERCIER Anne-Gaëlle, PIGANIOL Céline, SANCHEZ Sandrine, SANDREAU Claude.

ABSENTS : BAUVALET Pascal, GETTO Marie-José, MONCEYRON Jean-Pierre, NEY Alexandra.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : CRUZ Jean-Louis.

Ouverture de la séance par la lecture et l'approbation à l'unanimité du compte-rendu du Conseil Municipal du 16 juin 2015.

Sur la proposition de Monsieur le Maire, il a été décidé d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants:

- point n° 8 : Dispositif Contrat Unique d'Insertion : CUI-CAE et Emploi d'Avenir au Service Enfance Jeunesse.

1 – Validation du Projet Educatif Territorial

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 3 février 2015, le Conseil Municipal a décidé la mise en place du Projet Educatif Territorial (PEDT).

Il présente la démarche, les différentes étapes du projet et les orientations validées dans sa séance du 23 juin 2015 par le comité de pilotage du PEDT ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide le P.E.D.T tel que présenté en séance.

2 – Recrutement d'un Animateur Territorial Principal de 1ère classe contractuel

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération en date du 3 février 2015, le Conseil Municipal a décidé de mettre en place le Projet Educatif de Territoire (P.E.D.T.). Celui-ci étant finalisé et validé, un support technique est nécessaire à la mise en œuvre de ce P.E.D.T.

Monsieur le Maire propose de créer 1 emploi non permanent d'Animateur Territorial Principal de 1ère classe pour accroissement temporaire d'activité selon la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et notamment son article 3.

Cet agent contractuel aura pour mission une aide technique à l'organisation du service Enfance Jeunesse.

Monsieur le Maire propose que la durée du contrat de l'Animateur Territorial Principal de 1ère classe non titulaire soit de 4 mois renouvelable à compter du 01 septembre 2015 à raison de 5 heures hebdomadaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte la proposition de Monsieur le Maire dans sa totalité,
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat pris en application de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Les crédits nécessaires à la rémunération de cet agent seront prévus à l'article 6413 du Budget Primitif 2015.

3 – Création d'un poste d'Adjoint Territorial d'Animation 2^{ème} classe à 28 heures

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de créer un poste d'Adjoint Territorial d'Animation 2ème classe à raison de 28 heures hebdomadaires à compter du 1er septembre 2015.

L'Adjoint Territorial d'Animation 2ème classe coordonnera et mettra en œuvre des activités d'animation et de loisirs dans le secteur périscolaire (ALAE) et au sein de la structure d'accueil des jeunes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de créer un poste d'Adjoint Territorial d'Animation 2ème classe à raison de 28 heures hebdomadaires.
- de prévoir la rémunération correspondante à l'article 6411 du budget primitif 2015.

4 – Création d'un poste d'Adjoint Technique 2^{ème} classe à 10h00

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de créer un poste d'Adjoint Territorial d'Animation 2ème classe à raison de 28 heures hebdomadaires à compter du 1er septembre 2015.

L'Adjoint Territorial d'Animation 2ème classe coordonnera et mettra en œuvre des activités d'animation et de loisirs dans le secteur périscolaire (ALAE) et au sein de la structure d'accueil des jeunes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de créer un poste d'Adjoint Territorial d'Animation 2ème classe à raison de 28 heures hebdomadaires.
- de prévoir la rémunération correspondante à l'article 6411 du budget primitif 2015.

9 – Voirie et Réseaux Divers lotissement les Cyclamens

Le sujet a été ajourné

10 – Plan de Prévention du Bruit

Le sujet a été ajourné

Questions diverses

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le rapport annuel 2014 des ordures ménagères de la Communauté de Communes Save et Garonne.

Il fait un point des travaux en cours ainsi que des aspects financiers liés aux emprunts.

Il expose les éléments présentés par la DDT concernant l'habitat indigne.

Il fait un point sur les dossiers en cours concernant les commerces (café) et les professions libérales de la commune (médecin).